



INFO comité d'entreprise

Arbre de Noël :

5 mois pour faire 2 clics

Depuis que vous avez donné la majorité à l'UNSA-RATP au comité d'entreprise, notre syndicat a la volonté de permettre à chaque agent d'avoir un comité au plus près de ses besoins.

Ainsi, nous avons souhaité faire évoluer l'arbre de Noël pendant ce mandat.

Pour 2020, les soirées privatisées de l'arbre de Noël se dérouleront à Disneyland les 8, 15 et 18 décembre 2020.

Les agents seront invités dès le 15 juin à effectuer un choix sur la date de la soirée et sur le bon cadeau, fin de semaine prochaine.

La valeur des bons d'achat sur les enseignes « Picwick » / la « Grande Récré » ou « Carrefour » (seulement sur les jouets, culture ou numérique), seront de :

- 0 à 2 ans (25€)
- 3 à 5 ans (30€)
- 6 à 8 ans (35€)
- 9 à 11 ans (40€)
- 12 à 13 ans (50€)

Le choix devra être fait avant le 7 novembre 2020.

ATTENTION : après la date de fin de choix, l'agent ne pourra pas obtenir de carte cadeau.

Avec l'UNSA-RATP aux commandes, c'est tout le CRE qui change !